Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

# Revue des médias roumains des 19-21 août 2017

*n° 19443*

*Crise des réfugiés : La Roumanie se dit prête à accueillir encore 1 942 réfugiés.*
*Le directeur général de la compagnie aérienne roumaine TAROM démissionne, sur fonds de pertes historiques.*

**Crise des réfugiés**. Teodor Meleșcanu, ministre roumain des Affaires étrangères, a affirmé le 18 août que la Roumanie avait récemment fait une offre pour accueillir 1 942 réfugiés en provenance des camps en Grèce et en Italie, tout en précisant que le pays accueillait déjà 700 réfugiés. « *Je souhaite également vous dire que la Roumanie participe massivement aux opérations en mer Méditerranée pour stopper l'afflux de réfugiés et sauver ceux qui prennent le risque de telles actions. Parmi les pays qui ne sont pas visés directement par la migration, la Roumanie offre la deuxième plus importante contribution aux opérations Frontex dans la mer Méditerranée »,* a déclaré Teodor Meleșcanu.

**Lutte contre le terrorisme.** S'agissant de la participation roumaine à la lutte contre Daech, le ministre a annoncé que les autorités examinaient la possibilité d'envoyer 50 gendarmes et policiers pour préparer les forces de sécurité irakiennes, en ajoutant que la Roumanie s'était engagée à contribuer avec 800 000 euros à la coalition de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, Teodor Meleșcanu a précisé que les autorités roumaines n'avaient pas connaissance de l'éventuelle existence de citoyens roumains combattant en Syrie ou en Irak (*News.ro*, *Agerpres*, *Mediafax*).

**TAROM**. Eugen Davidoiu, directeur général de TAROM, a démissionné aujourd'hui, alors que le Premier ministre Mihai Tudose avait exprimé à plusieurs reprises ces derniers jours son mécontentement au sujet des pertes historiques enregistrées par la compagnie aérienne publique roumaine. Le chef du gouvernement a ordonné hier à son corps de contrôle de procéder rapidement à une vérification des activités de Tarom et de la Compagnie nationale d'investissements.

Le Premier ministre Mihai Tudose a déclaré que l'objectif des vérifications à Tarom était d'identifier les causes ayant conduits aux pertes. « *En voyant les chiffres, il me semble que Tarom va maintenant pire que l'année dernière. L'entreprise a connu des pertes historiques. Il faut absolument faire quelque chose parce qu'en tant que compagnie nationale, c'est un symbole national et elle ne sera ni vendue, ni fermée. Elle devrait faire du profit et se développer* », a déclaré le chef du gouvernement hier soir sur *Antena 3*. Le Premier ministre a également exprimé ses doutes sur l'origine des pertes de la compagnie aérienne, qui seraient dues aux conditions peu favorables sur le marché (*News.ro*).

Vendredi dernier, Mihai Tudose avait reproché en conseil des ministres à Răzvan Cuc, ministre des Transports, d'avoir prolongé le mandat de la direction de Tarom, alors que la compagnie avait cumulé des pertes de plus de 100 millions de lei (22 millions d'euros) au premier semestre 2017. Il a également reproché à Răzvan Cuc le fait que les représentants du ministère des Transports ne suivaient pas les travaux d'infrastructures (*News.ro*).

**Confiscation élargie des biens**. Le conseil des ministres a approuvé vendredi dernier un projet de loi visant à transposer dans la législation roumaine, la directive concernant le gel et la confiscation des instruments et des produits du crime dans l'Union européenne (2014/42/UE), et celle portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales (2016/343/UE). La presse retient notamment le fait que le projet introduit la notion de « *confiscation élargie* », soit la confiscation non seulement des biens liés à un crime

déterminé, mais aussi de biens supplémentaires identifiés par la juridiction comme constituant les produits d'autres crimes. Selon le projet de loi, les condamnés pour dilapidation, abus de service, conflit d'intérêts ou détournement de fonds perdront leurs biens acquis durant les cinq années précédant la décision de condamnation si la peine prononcée est supérieure à quatre ans (*Radio România Actualități*, *Capital*, *Digi24*). La députée européenne roumaine Monica Macovei, ancienne ministre de la justice, a estimé ce matin sur *RFI Roumanie* que le projet élaboré par le gouvernement ne transposait pas entièrement la directive européenne en matière de confiscation élargie, et a averti qu'elle s'attendait à ce que le texte subisse encore des modifications au Parlement.

*Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.*

*Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.*

*© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie*